



## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2025**

**RÉSOLUTIONS 2025-12 À 2025-14 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **27 février 2025** à 12 heures 45, par voie d'appel conférence TEAMS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	présidente et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	vice-président et conseiller municipal
M.	Pierre Brabant	administrateur et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
M.	Saad Chafki	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Mme	Josée Roy	directrice générale
Mme	Marie-Noëlle Legault	secrétaire corporatif
Mme	Kathy Dumortier	directrice exécutive

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier agit à titre de présidente de l'assemblée. Mme Marie-Noëlle Legault agit à titre de secrétaire.

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2025**

---

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 27 février 2025 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

**2025-12** d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 27 février 2025.

## **FOURNITURE DE SERVICES POUR L'UTILISATION D'UN RÉSEAU PUBLIC DE COMMUNICATION SANS FIL - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE TELUS COMMUNICATIONS INC. (2024-P-22)**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services pour l'utilisation d'un réseau public de communication sans fil et que cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) entreprises ont déposé une soumission ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise TELUS COMMUNICATIONS INC.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Dory Jade et secondée par monsieur Pierre Brabant, il est unanimement résolu :

**2025-13** d'octroyer le contrat pour la fourniture de services pour l'utilisation d'un réseau public de communication sans fil d'une durée de trois (3) ans, assorti d'options pour deux (2) périodes additionnelles d'une année chacune, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise TELUS COMMUNICATIONS INC., aux coûts tels qu'indiqués au tableau joint en annexe A, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution.

et d'autoriser tout employé du Service de l'approvisionnement de la Société de transport de Laval à envoyer tout avis ou préavis prévus audit contrat, le cas échéant, notamment pour lever toute option de renouvellement.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Dory Jade, il est unanimement résolu :

**2025-14**

de lever l'assemblée à 12h47.

---

**Jocelyne Frédéric-Gauthier,  
présidente**

---

**Marie-Noëlle Legault,  
secrétaire-corporative**